

Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire

Secrétariat : DREAL Pays-de-la-Loire

34, place Viarme - BP 32205

44022 NANTES Cedex 1

Contact : Jean-Luc GIRARD

Tél. : 02 40 99 58 41

Courriel : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

23 juin 2011

AVIS

Sur le programme d'évaluation environnementale de la pollution de l'estuaire de la Loire par hydrocarbures en mars 2008 (Société TOTAL)

En mars 2008, une fuite à la raffinerie Total de Donges a déversé dans l'Estuaire de la Loire une quantité importante d'hydrocarbures. Dans le contexte de la cellule de crise mise en place par le Préfet, une cellule d'évaluation environnementale a permis de mobiliser rapidement un certain nombre de compétences techniques et scientifiques permettant de valider un programme de recherches adapté. A partir des propositions de cette cellule, un programme d'évaluation environnementale a été prescrit à la société Total par arrêté préfectoral du 29 juillet 2008. Cela a conduit à la mise en œuvre d'un ensemble de sous-projets qui ont permis d'acquérir des informations sur le devenir et les effets de cette pollution.

La société Total, devant rendre compte de l'exécution de l'arrêté préfectoral et répondant à la demande de l'Etat, soumet le travail réalisé à l'avis du CSEL.

Après trois présentations par la société Total du contenu du programme et des résultats obtenus, le CSEL a délibéré et donne l'avis suivant en s'appuyant sur un premier avis partiel qu'il avait déjà donné le 10 novembre 2010.

En ce qui concerne le programme lui-même et son exécution :

Le CSEL constate que la société Total a cherché à mettre en œuvre dans l'urgence tous les moyens possibles d'évaluation de l'impact environnemental, et ce en fonction du contexte de la pollution accidentelle et des prescriptions du préfet, ajoutant même des expertises complémentaires utiles.

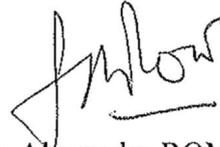
Néanmoins, le CSEL signale que malgré tous les efforts, et particulièrement pour des raisons scientifiques et techniques qui dépassent la volonté de Total, le programme en lui-même et son exécution présentent des insuffisances en regard de l'objectif d'évaluation : mesures tardives, données de référence manquantes, certaines analyses pas assez poussées ou structurées, difficultés dans le choix des méthodes... Elles sont pour la plupart liées aux difficultés scientifiques et techniques qu'entraîne un programme d'une telle ampleur.

Cela le conduit à souligner l'importance de la démarche menée par le CEDRE, d'élaboration d'un programme préétabli d'évaluation afin d'anticiper une prochaine pollution. Par une crédibilité technique et scientifique renforcée et une bien meilleure efficacité opérationnelle dans le traitement des pollutions, un tel dispositif serait très utile autant pour l'Etat que pour les industriels.

En ce qui concerne les effets de la pollution sur l'estuaire :

Après avoir écouté les résultats obtenus pour la vingtaine de sous-projets présentée et tenant compte de ses nombreuses imperfections, le CSEL estime que le programme d'évaluation des effets de la pollution par hydrocarbures de mars 2008 n'a pas mis en évidence un impact significatif sur le long terme dans l'estuaire de la Loire. Par contre, sur le court terme ou pour des paramètres qui n'ont pas pu être suivis, ceci ne présuppose pas l'absence de conséquences environnementales ponctuelles et limitées dans le temps et l'espace.

Le Président du Conseil Scientifique
de l'Estuaire de la Loire



Louis-Alexandre ROMANA